

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 7 juin 2021 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : M. ROUVIER par Y. MICHEL - M. IBARS par JC. ARAGON - A. KELLY par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD. POUSSIER

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

34. Tarifs « produits publicitaires » - Stylos hygiénisant

L'Office de Tourisme de Marseillan met à la vente des stylos hygiénisant avec pulvérisateur de gel hydroalcoolique intégré floqués « Office de Tourisme de Marseillan ».

Le tarif proposé à la vente aux particuliers est de 3€ l'unité (trois euros)

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver le tarif de 3 € l'unité (trois euros) mentionné ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Approuve le tarif de 3 € l'unité (trois euros) mentionné ci-dessus.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

